moqueries sans fin sur le compte du pauvre guide qu'on trouvait bien laid avec son poil rebroussé et sali de boue. Bientôt on ne s'en tint pas là et on jugea très-amusant de l'agacer pour le mettre en colère. L'un le frappa, un autre lui jeta des cailloux; enfin, le plus méchant coupa la corde, et, malgré les supplications du mendiant, tous se mirent à la poursuite de la malheureuse bête qui ne savait comment se dérober aux coups de ses ennemis.

Atterré par ce malheur imprévu, l'aveugle essaya de faire quelques pas comme s'il eut voulu défendre son compagnon, mais comprenant l'inutilité de ses efforts, il s'appuya contre un mur et se mit à pleurer à chaudes larmes.

En ce moment, un monsieur d'un certain âge et une toute jeune personne — le père et la fille — passèrent sur le trottoir. Ils s'arrêtèrent tout émus devant cette douleur et en demandèrent la cause. Le mendiant leur raconta ce qui venait de se passer. On entendait encore dans une rue adjacente les cris des gamins et les lamentables aboiements du chien qu'on frappait cruellement. Tandis que la jeune fille essayait de consoler le malheureux aveugle, le monsieur se dirigea de ce côté. A son approche, les enfants détalèrent promptement et bientôt le chien fut ramené à son maître qui se confondait en remerciements.

Mais la corde avait été perdue ou emportée; on en fit une avec quelques bouts de rubans que la jeune personne avait en poche, et une large aumône couronna la belle action du père et de la fille qui ne s'éloignèrent qu'après avoir remis l'aveugle et son chien dans leur chemin.

Un auteur de ce siècle-ci, Charles Nodier, je crois, a dit quelque part : « Deux crimes » pour lesquels je suis sans pitié : faire du » mal à qui ne peut se défendre et voler qui » a besoin. — Supplices et malédictions » sur l'infâme qui a dérobé le chien de » l'aveugle ! »

Il y a aujourd'hui quelqu'un qui appelle toutes les bénédictions sur ceux qui ont sauvé le chien du pauvre aveugle !

La police de Roubaix a mis en arrestation cette après-midi toute une bande de jeunes voleurs à la tire qui dévalisait les étalages.

FRONTIÈRE. — L'ouverture de la ligne directe de Tournai a Péruwelz a tant de fois été annoncée au public qu'on n'y croyait plus. Il paraît cependant qu'elle va se faire. On a remédié à des éboulements assez considérables qui s'étaient produits et la réception des travaux a eu lieu samedi dernier.

On assure que dans huit jours cette ligne sera livrée à l'exploitation pour le transport des marchandises et que le service des voyageurs sera définitivement organisé pour le 15 février.

Le trajet de Tournai à Péruwelz coupé par trois stations établies à Vaulx, à Antoing et à Callenelle s'effectuera en 45 minutes et celui de Tournai à Mons où l'on ira directement en 1 h. 45 m.

Le prix sera de 90 c. de Tournai à Péruwelz pour les wagons de 3me classe et de 1 fr. 60 c. de Tournai à Mons.

Nous lisons dans la *Vérité*, de Tournai :

« La matinée musicale, qui a eu lieu dimanche, a attiré son public ordinaire. Il nous a paru que la symphonie avait encore mieux marché que d'habitude. On a fait bon accueil à M. Delmeule, le jeune hautboïste du théâtre.

» L'intérêt de la matinée s'est concentré sur un solo pour bombardon, exécuté par M. Sjamar, ancien soliste des Guides, faisant actuellement partie de la Grande Harmonie de Roubaix. On s'étonne qu'un homme puisse manier une machine de ce calibre et en faire un instrument de concert, et surtout qu'on puisse en tirer des sons doux et mélodieux et passer avec aisance et rapidité par toute l'échelle de la gamme. Il est vrai que M. Sjamar a longtemps pratiqué le bombardon et qu'il connait son instrument en maître. Il a joué une remarquable fantaisie de M. V. Delannoy, chef de musique de la Grande Harmonie de Roubaix. »

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

— Un nouvel assassinat vient d'être commis à Paris dans le quartier Saint-Honoré, au numéro 28 de la rue. Voici les détails que donne le *Gaulois* :

Une fille, nommée Joséphine Rispal, habitait dans cette maison, depuis six mois environ, un appartement au troisième étage.

Sa conduite irrégulière avait amené déjà différentes plaintes de la part des locataires. Cette femme avait un amant qui venait chaque soir régulièrement.

Il s'appelle Eugène Durand, est âgé de 48 ans et demeure impasse de Ronce, à Ménilmontant, où il exerce la profession d'emballeur. On le dit marié et père de famille; il a un fils âgé de 21 ans.

Il montrait une violence extrême, et on le craignait beaucoup dans la maison.

Hier soir, Durand devait venir comme d'habitude à l'heure de diner. Il se trouva en retard; la femme l'attendit. Lorsqu'il se présenta vers huit heures, dans un état d'ivresse assez accentué, elle lui fit quelques reproches qui furent très mal accueillis.

Durand se retira quelques instants dans la cuisine, sortit de sa poche un couteau, à une seule lame, qu'il aiguisa froidement sur le bord du fourneau. Cela fait, il rentra dans la chambre, se mit à proférer de terribles menaces en brandissant son arme. La fille Rispal, effrayée, se précipita dans l'escalier et alla implorer le secours du concierge.

Puis, chose inexplicable, cette fille, sans doute affolée de terreur, et ayant perdu la tête, remonta l'escalier. Elle rencontra Durand qui descendait, toujours plus furieux, son couteau à la main.

Il saisit la malheureuse par le bras; il la frappa de son arme d'abord au côté gauche du cou, puis au deux seins. L'un des coups porta dans la région du cœur et pénétra assez avant pour déterminer une mort presque instantanée. La victime s'affaissa sur elle-même sans pousser un cri, et l'assassin, littéralement couvert de sang, en bras de chemise, horrible à voir, descendit l'escalier et cria au concierge : « Je l'ai tuée ! allez chercher les agents ! »

Il ne chercha pas à se sauver. La police arriva immédiatement.

L'assassin fut conduit au poste de la rue St-Roch.

Le corps de la malheureuse fille Rispal, que l'on croit enceinte, a été enlevé vers onze heures et transporté à la Morgue, où l'autopsie sera faite.

Elle était âgée de vingt-cinq ans environ.

— La *Gazette des Tribunaux* raconte ainsi un crime dont nous avons parlé.

La maison portant le numéro 83 de la rue du faubourg Saint-Honoré a été vendredi le théatre d'un crime odieux.

Vers cinq heures du soir, Mme Lombard, rentière, qui y occupe un appartement, vit rentrer son valet de chambre, le nommé François Lathoubert, âgée de vingt-six ans, sujet belge, qui lui parut être en état d'ivresse. Elle lui adressa de vives remontrances et lui dit notamment qu'elle le croyait l'auteur des nombreuses soustractions de vin qu'elle avait constatées dans sa cave; puis, sans plus s'occuper de lui, elle passa dans une chambre où était alité M. Lombard, son mari, qui a eu le malheur d'être atteint d'une paralysie et ne jouit plus de ses facultés intellectuelles.

Une vingtaine de minutes s'écoulèrent, paraît-il, lorsque Lathoubert se précipita dans la chambre armé d'un énorme couteau qu'il était allé chercher dans la cuisine, courut droit à Mme Lombard et lui plongea son arme dans la gorge. Le coup fut si violent, si vigoureusement porté, que la tête fut presque entièrement séparée du tronc. La victime voulut faire quelques pas ; elle tomba bientôt en franchissant la porte du salon où elle demeura étendue sur le parquet, baignant dans une mare de sang. Au bout de quelques secondes cette pauvre femme expirait. Cette horrible scène se passait sous les yeux du malade.

Quant il vit tomber Mme Lombard, Lathoubert disparut, courut à la cuisine et s'élança sur la cuisinière, la demoiselle Félicie Friolle, qu'il frappa aussi de son conteau. La malheureuse, folle de terreur, poussait des cris déchirants qui furent entendus par la fille Marie Tarbé, cuisinière au service de Mme de Fitz-James, dont l'appartement est situé au-dessus de celui de la famille Lombard. Marie Tarbé descendit au plus vite, et, en pénétrant dans la cuisine, vit ce qui se passait. L'assassin se jeta sur elle et la frappa à son tour de plusieurs coups de couteau. Leurs blessures, heureusement, ne mettent pas leurs jours en danger, bien qu'elles soient assez graves.

C'est alors que, l'alarme étant donnée au dehors, on vint au secours des malheureuses femmes, et que Lathoubert fut arrêté. M. Ludet, commissaire de police, lui fit subir un premier interrogatoire, dans lequel il avoua son crime, et déclara qu'il avait assassiné Mme Lombard parce qu'elle lui avait adressé des reproches injustes.

— Le bruit s'est répandu, à Gand, que plusieurs arrestations avaient été faites parmi les employés et les gardes de la station. Si nos renseignements sont exacts, il aurait été procédé à l'arrestation de trois gardes et de deux employés, prévenus d'avoir commis des fraudes nombreuses dans l'emploi et le réemploi des billets de parcours. Nous ne donnons toutefois ces détails que sous toute réserve. *(Journal de Gand)*

— Les crimes atroces se multiplient. *La Guyenne* annonce qu'à Lugassan, canton de Targon (Gironde), une femme de 76 ans, a tué son mari, mercredi dernier d'un coup de couteau.

— Connaissez-vous l'histoire originale des débuts de môsieu Grandguillot ? demande le *Figaro*.

Le duc de Morny, qui le patronait, l'invitait à toutes ses soirées intimes. Il s'aperçut un beau jour, que Grandguillot était triste, et comme il lui demandait pourquoi ;

— Monsieur le duc, répondit-il je m'ennuie, et c'est un mal sans remède.

— Il n'est pas d'ennui qu'il n'ait son remède, dit M. de Morny, et le vôtre est tout trouvé ; faites de la politique.

— De la politique ? mais je n'en sais même pas le premier mot :

— C'est un avantage immense que vous avez sur ceux qui s'en occupent, répondit le président du Corps législatif, et pour vous le prouver, je vous joue en cinqnante points de billard votre premier article au *Constitutionnel*.

Quoique très-fort sur le carambolage, Grand guillot fut battu.

— Vous savez, lui dit le duc de Morny, que les dettes se paient dans les vingt-quatre heures.

Le surlendemain, en effet, l'article paraissait au *Constitutionnel*, dont quinze jours après le signataire était le rédacteur en chef.

Et voilà comment môsieu Grandguillot devint journaliste politique, et ne s'enuuya plus.

— Tout le monde connait ces billets-prospectus que font distribuer dans les foires les saltimbanques et dont l'aspect reproduit assez fidélement celui des billets de la Banque de France. Etant donné un de ces billets portant pour inscription : BANQUE DES FARCES... *Bon pour cent Farces*, rien de plus facile pour un habile escroc que de le faire accepter à une personne qui ne sait pas lire et à la quelle la vue des billets de banque n'est pas très familière. C'est ce qu'a imaginé un charmant farceur de soixante-seize ans, le sieur B..., de la commune de Ménesque-ville.

Vers la fin du mois dernier, rapporte le *Courrier de l'Eure*, il va trouver son voisin Vieublé et lui demande la monnaie de 100 fr., en lui présentant un billet de *cent farces*. Vieublé, plein de confiance, lui remet la somme en bonnes pièces d'or et sert précieusement le billet dans son armoire.

Tout allait bien jusque-là ; mais voici que le brave homme, il y a quelques jours, ayant à payer une traite, présente à l'huissier le fameux billet qui naturellement est refusé avec explications à l'appui.

Sur la plainte de la malheureuse victime de cette escroquerie, la justice interrogea B..., qui affirma n'avoir jamais changé de billet a Vieublé ; mais comme d'autre part, il paraît que B... est coutumier du fait et qu'il a déjà attrappe plusieurs personnes à l'aide du même procédé, il est douteux que la justice se borne à accepter ses dénégations.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette rhénane* : « La nuit dernière, la fabrique de poudre explosive, située dans le village de Dünwald, non loin de Mulheim, a été détruite par une explosion. Quinze personnes ont trouvé la mort dans cette catastrophe, trois ont été blessées. La secousse produite dans le sol par cette explosion s'est fait sentir à plusieurs milles à la ronde.

— On lit dans la *Loire* :

Les mineurs Jean Abrial, Régis Aynaud et Claude Perracle ont été tués au puits Saint-Louis à Méons. Le toit de la galerie s'est écroulé, et ils se sont trouvés pris sous un bloc pesant 4 à 5,000 kilogrammes.

— La modestie n'a pas disparu de la face de la terre :

Il paraît qu'une des jarretières conférées dernièrement par M. Gladstone, était destinée au comte de Portsmouth. Mais ce dernier aurait refusé cet ordre de chevalerie, le premier du monde, par le motif, tout nouveau en pareils cas, que ses services publics ne lui méritaient pas un si grand honneur.

— M. Maxime Ducamp, dans le *Journal des Débats*, conseille de renoncer à certains détails intimes dans les exécutions capitales. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

Le trajet actuel entre la cellule et le lieu du supplice est une torture, elle révolte, et depuis longtemps, tous les employés que leur service contraint d'assister aux lugubres préparatifs qui précèdent la mort. Rien ne serait plus facile que de percer dans le mur longeant le chemin de ronde une porte verrouillée, cadenassée, en fer, s'il le faut, qui ne s'ouvrirait que pour le condamné, et par laquelle il pourrait, de plein pied, se rendre à son étape suprême. L'échafaud lui-même doit être modifié ; pourquoi n'est-il pas au niveau du sol ? Pourquoi ces dix marches à gravir pour parvenir sur la plate-forme ? Quoi ! forcer un homme qui a les jambes, les bras et les poignets liés, qui combat en lui l'inévitable engoisse, qui recule instinctivement, qu'on soutient sous l'épaule, qu'on pousse par derrière, le forcer à monter vers la mort, n'est-ce point barbare ? et n'est-ce point ajouter à la peine une aggravation que la loi — être de raison impassible et abstrait par excellence, — n'a jamais édictée ?

Les apprêts sinistres qu'on appelle *la toilette* sont trop longs de moitié et doivent être abrégés. L'homme est couché ; on le réveille; on lui ôte sa camisole de force ; on le conduit à l'avant-greffe en le faisant passer par un escalier en vrille de vingt-six marches, par un couloir, par un second escalier. On lui retire la camisole ; on l'attache, on lui coupe les cheveux ; vingt à vingt-cinq minutes pour toutes ces opérations qui, à peu près, sont inutiles.

L'administration des prisons ne peut-elle pas faire le sacrifice d'une chemise ? Pourquoi remettre cette camisole à sept courroies qu'on va ôter immédiatement ? Pourquoi rogner la chevelure que le glaive n'atteint jamais ? Il ne tombe pas sur la nuque, comme on le croit ; il attaque le cou à gauche, tranche obliquement, opère la section entre la quatrième vertèbre, et ne touche jamais les cheveux. Et quand même il les atteindrait, qu'importe ? Son action est si puissante, si irrésistible, qu'elle est semblable à celle que produirait le choc de 18,800 kilogrammes tombant d'un centimètre de haut. L'autorité compétente peut faire faire une expérience concluante et ordonner qu'on soumette à la guillotine un paquet de crins de chevaux, aussi volumineux que l'on voudra, il sera tranché d'un coup et sans bavures.

On a exposé, à Paris, rue de l'École-de-Médecine, la tête de Troppmann. Cette tête, sous laquelle est une inscription, a attiré un grand nombre de curieux qui ont stationné devant la vitrine jusqu'à la nuit. Le masque porte un léger collier de barbe naissante, ainsi qu'au menton. Il a été moulé avant sa comparution devant la cour d'assises, époque où il a été rasé. Le front, parfaitement développé, est uni, un peu fuyant ; le nez aquillin est légèrement bosselé. Quand à la bouche, elle est horrible. La lèvre inférieure laisse voir les dents à la façon d'un bouledogue ratier.

— Un fâcheux accident vient de jeter le deuil dans une famille de Bradford.

M. John Anderson a deux filles, dont l'aînée, Mary, a vingt-cinq ans, et la plus jeune, Anne, dix-sept. Vendredi soir, vers neuf heures, Anne descendit à la cave pour chercher du charbon, pendant que sa sœur dormait sur un canapé.

Elle avait pris avec elle, non une bougie, mais une boîte d'allumettes : en voulant en allumer une, toutes les autres s'enflammèrent tout à coup et mirent le feu à la robe de la jeune fille. Celle-ci appela au secours, et sa sœur, en entendant ses cris, accourut aussitôt, mais en voulant éteindre le feu, elle se fit elle-même aux bras, aux mains et au cou des brûlures assez fortes. Les deux jeunes filles, affolées de terreur, se précipitèrent dans le jardin qui est devant la maison ; là, Anne tomba sans connaissance, et sa sœur fut immédiatement jetée à terre par des voisins qui parvinrent, non sans peine à éteindre le feu qui s'était communiqué à ses vêtements. On les transporta toutes les deux chez le docteur Lee, mais tous les soins furent inutiles, et Mary rendit le dernier soupir le lendemain matin, au milieu d'horribles souffrances.

L'état de sa sœur inspire aussi de graves inquiétudes, et il est plus que douteux qu'elle revienne à la santé.

(International).

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Le *Journal officiel* a paru tard. Il publie des décrets nommant : préfet du Nord, M. Masson ; de la Gironde, M. Rouvre ; de la Loire-Inférieure, M. Dulimbert ; de la Haute-Garonne, M. Prévost De Launay ; de la Somme, M. Gnigne ; de la Corse, M. Boyer ; du Calvados, M. Gunet ; du Puy-de-Dôme, M. Tharreau ; de la Haute-Vienne, M. Garnier ; de l'Hérault, M. Bergognié ; du Cher, M. de Manche ; d'Indre-et Loire, M. Paulze d'Yvoy ; du Finistère, M. Lepainville ; de la Manche, M. Malhec ; du Donbs, M. Faraincourt ; de la Mayenne, M. Desclozières ; de la Sarthe, M. Blanquart de Bailleul ; de la Meuse, M. Demetz ; des Pyrénées-Orientales, M. Coupier ; de la Haute-Loire, M. de Saint-Poncy ; de la Lozère, M. Thézillat ; des Hautes-Alpes, M. de Lavallée ; de l'Ardèche, M. Marcilly ; des Deux-Sèvres, M. de Lepinay ; du Tarn, M. Locre ; du Morbiham, M. Lempereur ; de la Corrèze, M. Péchin.

Sont nommés : Sous-préfet de Douai, M. Delmas ; de Dunkerque, M. Bauchard ; de Valenciennes, M. Dufour ; du Havre, M. Civrieux ; d'Alais, M. Dausse.

M. Marmotin-Sauviac est nommé secrétaire général de la préfecture du Nord.

Paris, mardi, 3 h. 30 m.

Corps législatif.

M. de Kératry annonce qu'il se propose d'interpeller le gouvernement sur la nécessité d'appliquer les lois existantes sur les jésuites et les autres communautés religieuses.

M. Gambetta demandera demain au ministre de l'intérieur à quoi en est l'enquête sur la liberté de l'imprimerie.

M. Tachard parle sur les admissions temporaires. Il critique le décret du 10 janvier. Il reproche au ministère de mêler la politique aux affaires commerciales. Il fait l'historique de l'industrie des toiles peintes.

Bourse de Paris

du Mardi 1er Février 1870

Rente	3 p. 0/0.....	73.55
id.	4 1/2 p. 0/0	103.75

COMMERCE.

Havre, mardi 2 h. 5.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets).

Ventes, 800 balles ; marché calme et très-ferme. Disponible, livrable, inchangés.

Liverpool, marché calme.

Havre, mardi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes, 1,200 balles ; terme faible ; autres fermes inchangés. Low middling, flottant 139.

Liverpool, ventes 10,000 balles ; marché faible et irrégulier. Orléans, flottant 11 3/4 ; Amérique, février-mars 11 1/2.

Havre, lundi 31 janvier 1870. — *Cotons.* — Le marché a été languissant aujourd'hui, mais nous ne voyons pas de changement à signaler pour cotons disponibles, et il y a même grande fermeté pour les bons Oomra, ainsi que pour les Sorocaba. Outre les affaires notées, on a traité dans le port 500 b. Sorocaba, à 139 fr. pour livraisons.

A livrer, on n'a fait que 30 b. Louisiane en mer à 140 fr. pour fully low middling et 200 b. Oomra embarquement janvier ou février de 115 fr. 50 à 116 fr.

A terme, on a de nouveau payé 139 fr. pour plusieurs centaines de balles Louisiane sur janvier. On offre l'avril et mai à 134 b.

Les ventes notées à 4 heures vont à 983 b.

Laines. — Les cours sont décidément plus faibles, mais il continue de se traiter quelques affaires et on a de nouveau noté 77 b. Buenos-Ayres suint, de 120 à 140 fr. 4 b. Russie lavée à 335 fr.; et en peaux de mouton, il a été aussi vendu 30 b. Plata suint, à 67 fr. 50, le tout aux 100 kil.

CONDITIONS DES SOIES

LYON, LE 31 JANVIER 1870

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	POIDS
56	Organsin	31	6	3	»	5	6	3	2	»	4592
37	Trames	10	1	6	»	»	»	17	3	»	2489
36	Grèges	11	»	2	3	»	»	18	»	»	2594
10	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
146		52	7	11	3	5	6	38	5	»	9675

BALLOTS PESÉS.

2	Organsin	1	1	»	»	»	»	»	»	78
4	Trames	2	»	»	»	»	4	»	»	302
32	Grèges	»	»	»	»	1	27	2	»	1600
16	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»
54		3	1	»	»	1	31	2	»	1980

Dernier numéro placé des Soies et Bobines, depuis le 1er du mois.... 3793

Dernier numéro des Laines..... 1

Dernier numéro des ballots pesés 1397

AUBENAS, 28 JANVIER 1870.

15	Organsin	1588	»
»	Trames	»	»
9	Grèges	1054	»
1	Ballots pesés	54	»
25		2696	»

Dernier numéro placé 442.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 31 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières	500 ..
Lille 1860. J. A. 1865	104 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	98 ..
Lille 1868, libérées	503 75
Roub.-Tourcoing, R. à 50	43 57
VALEURS LOCALES.	
Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix	565 ..
Comptoir Devilder et Ce	525 ..
Crédit industriel du Nord	512 50
Caisse Pérot et Comp.	560 ..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1300 ..
— — n	1125 ..
Caisse commerc. de Roubaix	540 ..
Lille à Béthune, actions	... ..
Lille à Béthune, oblig.	400 ..
Aniche (le douzième)	... ..
Azincourt	250 ..
Auchy-au-Bois	... ..
Bruay	1840 ..
Bully-Grenay, anc.	425 ..
Carvin	1120 ..
Courrières	10075 ..
Campagnac	625 ..
Douvrin, anc.	... ..
Douvrin nouv. 1864	... ..
Escarpelle	1300 ..
Epinac	... ..
Ferfay	1400 ..
Fiennes et Harding	... ..
Lens	9100 ..
Liévin	1550 ..
Meurchin	900 ..
Vicoigne-Nœux	5410 ..
Vendin	... ..
Thiv. et Fresnes (M.)	... ..

COURS DES HUILES A LILLE.

31 *Janvier* 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza	93 «« à «« ««	26 à 30 50	1850 à 19 50 «
» épur pq	99 «« «« ««	«« ««	«« «« «« «
Œill. b. g.	«« «« ««	3250 34 ««	18 «« «« «« «
» rousse	«« «« ««	«« ««	«« «« «« «
Cameline	8650 «« ««	21 34 ««	18 «« «« «
Chanvre	«« «« ««	17 18 ««	17 50 18 50 «
Lin du p.	76 «« «« ««	27 29 ««	29 «« «« «
Lin gr. et.	«« «« «« ««	26 28 ««	24 «« 26 «« «

Cours public de Physique

Mercredi 2 Février à 8 h. 1/4 du soir

Courant électrique sur quatre animaux vivants. Courant électrique sur quatre animaux morts. Lumière de l'arc voltaïque.

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 3 Février.

Spectacle extraordinaire au bénéfice de Mme CAROLINE BREON.

Première représentation de :

SÉRAPHINE

comédie en 5 actes du Théâtre du Gymnase.

Le passé de Nichette, comédie-vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

A 8 h. 1/4 SÉRAPHINE.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1r et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.